

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

**Modification des prescriptions du chapitre
C - 34. AUTRES ELEMENTS LINEAIRES
PREFABRIQUEES EN BETON**

**GROUPE DE TAVAIL N° 05
Pavage Dallage et Eléments linéaires**

Approuvé par La commission
de révision du CCT RW 99
Le

C.34. AUTRES ELEMENTS LINEAIRES PREFABRIQUES EN	
BETON	3
C.34.1 DISPOSITIFS DE RETENUE EN BETON PREFABRIQUE.	3
C. 34.1.1. DESCRIPTION	3
C. 34.1.2. SPECIFICATIONS.....	3
C. 34.1.3. RECEPTION TECHNIQUE PREALABLE	3
C.34.2. BORDURES D'ÎLOTS DIRECTIONNELS	3
C.34.3. DÉLIMITEURS DE TRAFIC.....	8
C.34.3.1 DELIMITEURS DE TRAFIC BAS EN BETON.....	8
C.34.3.2 DELIMITEURS DE TRAFIC HAUT EN BETON	9
C.34.4. BORDURES DE DÉMARCATIION.....	9

C.34. AUTRES ELEMENTS LINEAIRES PREFABRIQUES EN BETON

C.34.1 DISPOSITIFS DE RETENUE EN BETON PREFABRIQUE.

C. 34.1.1. DESCRIPTION

Les dispositifs de retenue en béton préfabriqué sont des éléments linéaires destinés à redresser la trajectoire des véhicules. Ils sont réalisés par assemblage d'éléments constitutifs en béton préfabriqué.

C. 34.1.2. SPECIFICATIONS

Les systèmes de retenue en béton préfabriqué sont conformes aux prescriptions et exigences des normes NBN EN 1317-1 et -2, NBN ENV 1317-4 et NBN EN 1317-5 ainsi qu'aux prescriptions et exigences du PTV124.

Sauf si le pouvoir adjudicateur est déjà en possession des documents relatifs au produit proposé, l'adjudicataire fournit au pouvoir adjudicateur, minimum 30 jours avant la mise en œuvre du dispositif sur chantier, l'attestation et le certificat CE ainsi que les rapports d'essais de chocs tels que définis dans les normes NBN EN 1317.

Les dispositifs couverts par une certification volontaire pertinente au sens du C.34.1.3 peuvent être livrés sur chantier à partir de l'âge où elles sont déclarées aptes à l'emploi par le fabricant. Pour les dispositifs non couverts par une telle certification, seuls des éléments d'au moins 28 jours d'âge sont livrés sur chantier.

C. 34.1.3. RECEPTION TECHNIQUE PREALABLE

Le pouvoir adjudicateur ou son délégué procède aux vérifications et aux contrôles prévus par les documents normatifs PTV 100 et PTV124. Le coût de ces vérifications et contrôles est à charge de l'adjudicataire : **Le montant à prendre en compte est de euros par ... m de dispositif de retenue, avec un minimum de euros (index ...)**

Le dispositif couvert par une certification volontaire pertinente est dispensé des contrôles de réception technique préalable. Dans ce cas, la conformité aux exigences du marché est vérifiée sur base des documents produits par l'organisme de certification.

La pertinence de la certification volontaire est jugée par le pouvoir adjudicateur sur base d'un dossier technique fourni par l'adjudicataire. Ce dossier doit établir :

que le dispositif est certifié conforme à des prescriptions et exigences équivalentes à celles du PTV124 ;

qu'un organisme indépendant du fabricant a procédé à des vérifications et contrôles équivalents à ceux prévus par le PTV124 ;

que l'organisme qui a délivré le certificat répond aux critères définis dans l'annexe 2 du document de référence RW9-A-3.

C.34.2. BORDURES D'ÎLOTS DIRECTIONNELS

Les bordures d'îlots directionnels sont conformes à la norme NBN EN 1340 et au type principal V selon la norme NBN B 21-411.

Sauf spécification contraire dans les documents d'adjudication, les bordures d'îlots directionnels appartiennent à la catégorie d'application I a ou II a selon le tableau ci-avant (§ C.31.2.).

Le programme de réception technique préalable est réalisé conformément aux directives de l'annexe A de la NBN B 21-411 ainsi que celles de l'annexe B de la norme NBN EN 1340.

Les bordures d'îlots directionnels disposant d'une certification volontaire au sens du document RW99-A3 peuvent être livrées sur le chantier à partir de l'âge où elles sont déclarées aptes à l'emploi par le fabricant. Dans le cas contraire, elles ont au moins 28 jours d'âge au moment de leur livraison sur le chantier.

Ces éléments peuvent être pourvus de barreaux lumineux équipés de diodes électroluminescentes.

Les barreaux sont composés d'un extrudé de polycarbonate stabilisé aux UV de 20 mm par 20 mm et de 3 mm d'épaisseur.

Cet extrudé est intégré dans un profilé d'encastrement en aluminium anodisé de 25 mm par 25 mm.

Ces deux parties sont assemblées de telle sorte que l'ensemble soit insensible aux différences de coefficient de dilatation des deux matériaux.

Les diodes sont implantées le long d'un circuit électronique dont la face visible est masquée par une languette métallisée sous vide et présentant un haut pouvoir réfléchissant.

Le barreau est équipé d'un connecteur à visser sur sa face postérieure ou d'un presse-étoupe en polyamide armé avec une longueur de câble H03VVF de 2 x 0,6² de 50 cm. Tous deux sont scellés et inamovibles.

Caractéristiques techniques :

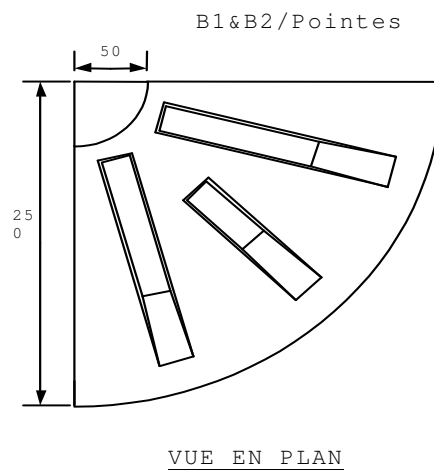
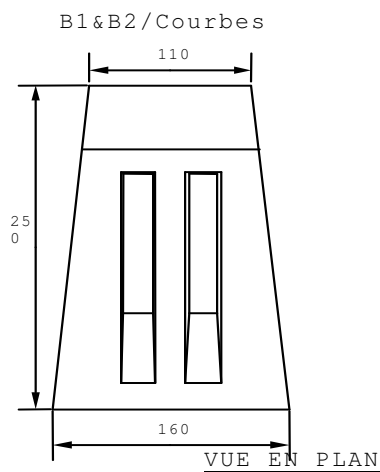
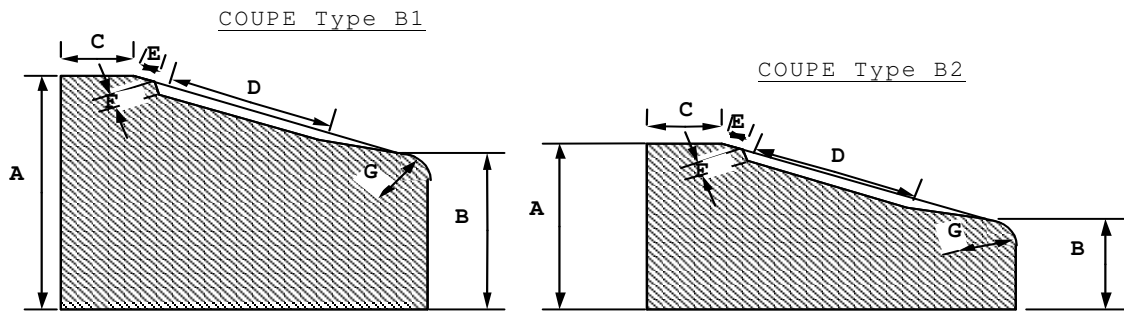
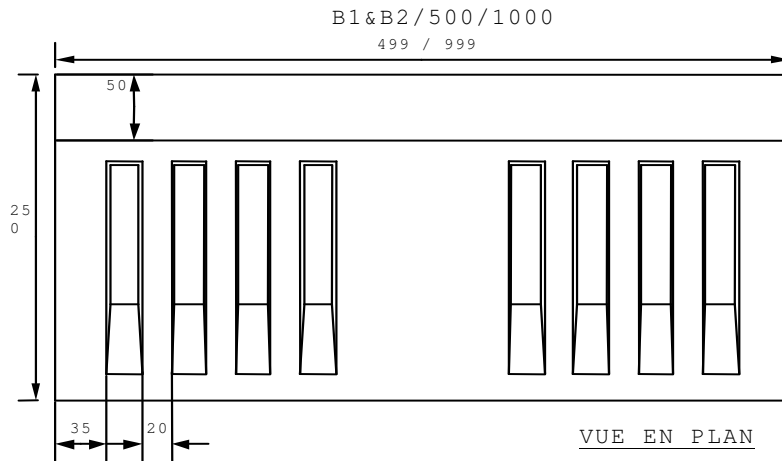
Les diodes électroluminescentes utilisées sont de couleur jaune-orangé d'une longueur d'onde de 592 nm avec une ouverture de 23°.

L'intensité en pointe de chaque diode est de 2800 millicandelas. Les diodes sont disposées à raison de 40 unités au mètre courant.

Le barreau présente une étanchéité IP67 selon la norme NBN EN 60598 et une résistance aux chocs IK10 selon la norme NBN EN 50102.

Le barreau fonctionne sur une tension de 24 V.

Les bordures d'îlots directionnels en béton de ciment blanc répondent à l'une des figures C. 34.2 (a, b, c); à défaut, elles sont soumises à l'accord préalable du fonctionnaire dirigeant.



	Type B1	Type B2
A	180	130
B	110	70
C	50	50
D	114	114
E	15	15
F	10	10
G	∅ 40	∅ 40

Fig. C. 34.2.a.

Bordures d'îlots directionnels.

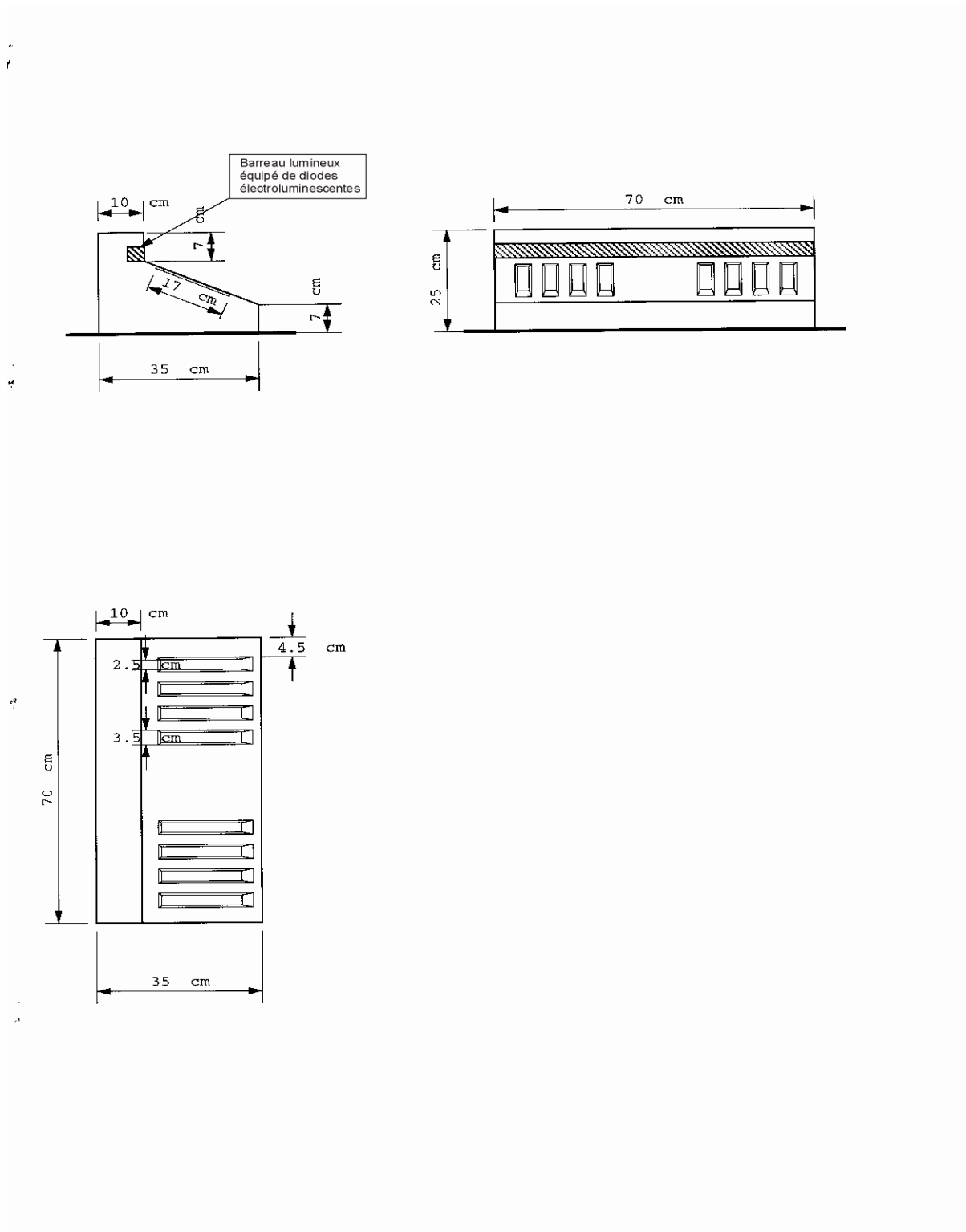


Fig. C. 34.2.b.

Bordures d'îlots directionnels.

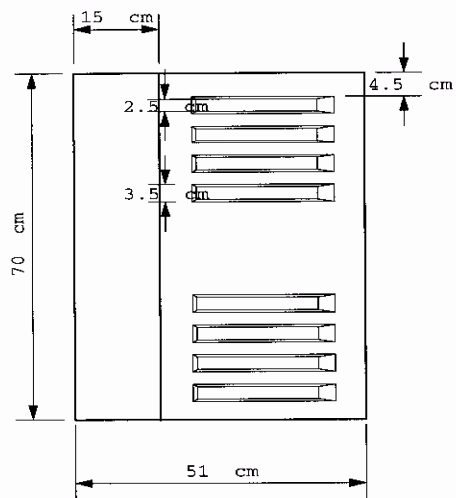
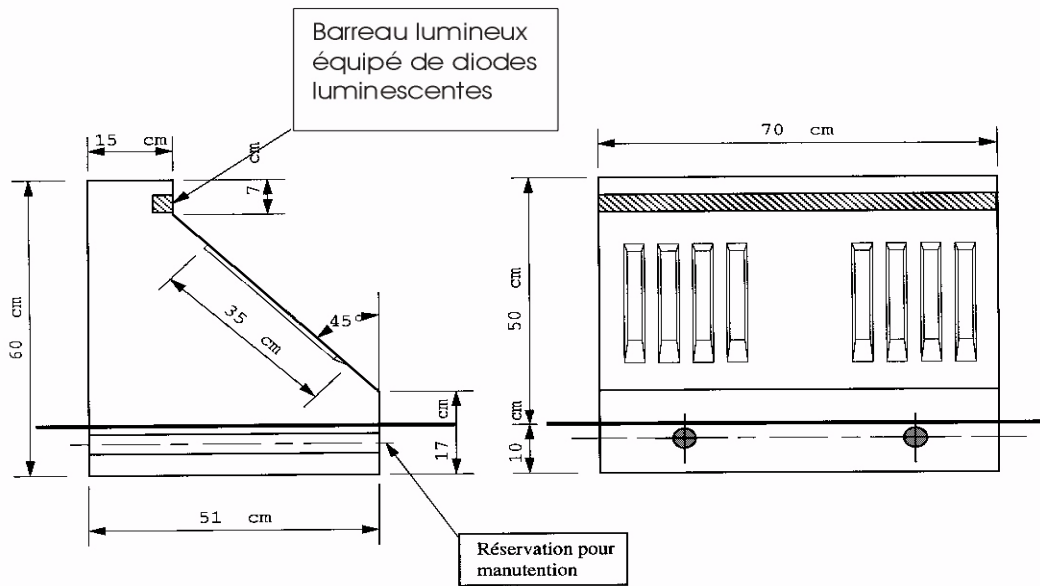


Fig. C. 34.2.c.

C.34.3. DÉLIMITEURS DE TRAFIC

C.34.3.1 DELIMITEURS DE TRAFIC BAS EN BETON

Les délimiteurs de trafic sont en béton de ciment blanc et conformes à la norme NBN EN 1340 ainsi qu'au type principal V selon la norme NBN B 21-411. Ils répondent à la figure C. 34.3

Sauf spécification contraire dans les documents d'adjudication, les bordures d'îlots directionnels appartiennent à la catégorie d'application I a ou II a selon le tableau ci-avant (§ C.31.2.).

Le programme de réception technique préalable est réalisé conformément aux directives de l'annexe A de la NBN B 21-411 ainsi que celles de l'annexe B de la norme NBN EN 1340.

Les délimiteurs de trafic disposant d'une certification volontaire au sens du document RW99-A3 peuvent être livrés sur le chantier à partir de l'âge où elles sont déclarées aptes à l'emploi par le fabricant. Dans le cas contraire, elles ont au moins 28 jours d'âge au moment de leur livraison sur le chantier.

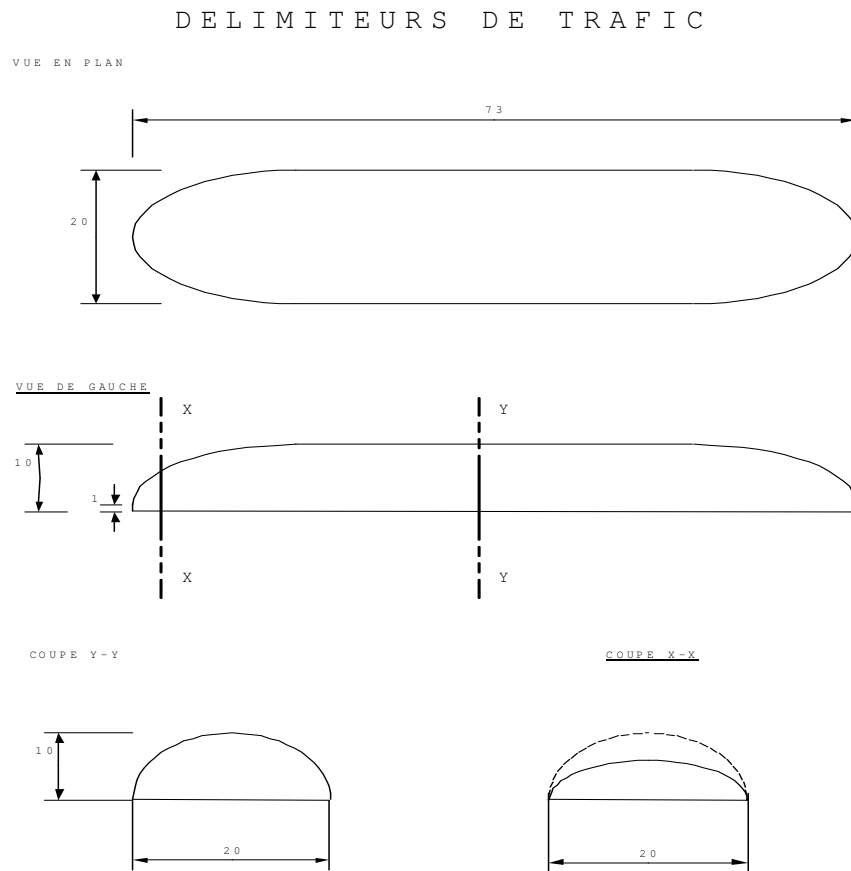


Fig. C. 34.3

C.34.3.2 DELIMITEURS DE TRAFIC HAUT EN BETON

Les délimiteurs de trafic haut en béton sont des bordures de démarcation haute conforme aux documents normatifs PTV 100 et PTV 124.

Le programme de réception technique préalable est réalisé conformément aux prescriptions des documents normatifs PTV 100 et PTV124.

Les délimiteurs de trafic disposant d'une certification volontaire au sens du document RW99-A3 peuvent être livrés sur le chantier à partir de l'âge où elles sont déclarées aptes à l'emploi par le fabricant. Dans le cas contraire, elles ont au moins 28 jours d'âge au moment de leur livraison sur le chantier.

C.34.4. BORDURES DE DÉMARICATION

Les bordures de démarcation préfabriquées en béton sont conformes à la norme NBN EN 1340 et au type principal IV selon la norme NBN B 21-411.

Sauf spécification contraire dans les documents d'adjudication, les bordures de démarcation appartiennent à la catégorie d'application I a ou II a selon le tableau du [C.31.2](#).

Le programme de réception technique préalable est réalisé conformément aux directives de l'annexe A de la NBN B 21-411 ainsi que celles de l'annexe B de la norme NBN EN 1340.

Les bordures de démarcation disposant d'une certification volontaire au sens du document RW99-A3 peuvent être livrées sur le chantier à partir de l'âge où elles sont déclarées aptes à l'emploi par le fabricant. Dans le cas contraire, elles ont au moins 28 jours d'âge au moment de leur livraison sur le chantier.